



Dissolution et liquidation d'une eurl

Par **tempo**, le **18/11/2009** à **15:59**

Bonjour à tous,

Je suis en cours de liquidation de mon EURL à l'IS. Ne pouvant pas faire appel à un comptable, je dois faire ces démarches moi-même. Et c'est très compliqué....

J'ai déjà procédé à la dissolution le 15 juillet.

Depuis j'ai régularisé toutes les dettes, encaissé les règlements et résilié les différents contrats.

Je viens de finir la saisie des factures dans Ciel Compta, et les choses se compliquent...

Beaucoup de question subsistent:

1 - Comment solder les immobilisations et le stock ? Sachant que je reprends les 2 à mon compte personnel. Si vous pouvez être pédagogue sur ce point, je suis une bille en compta.... (Je suis sur Ciel Immos)

2 - Que présenter aux impôts. Une liasse classique ? En date de dissolution ou de liquidation ? Sous quel délai ?

3 - Que présenter au Greffe ? Même liasse qu'aux impôts ?

4 - Dois-je procéder à l'enregistrement de l'AG de liquidation auprès des impôts ? Sachant que je vais dégager un boni, et que tout le patrimoine de l'EURL sera transféré à l'associé unique.

5 - Quand procéder à la fermeture du compte bancaire ? Faut-il présenter des documents spécifiques pour récupérer le solde du compte en mon nom propre ?

Grand merci d'avance pour votre aide.